

Liste des recommandations

N°	Recommandations	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support/action
1	Veiller à la bonne application de la loi du 11 avril 2025 par les agences de l'eau	Ministère de la Transition écologique, préfets coordonnateurs de bassin, agences de l'eau	Juin 2026	• Publier une circulaire du ministère de tutelle pour préciser les critères d'éligibilité aux aides des agences de l'eau et exclure toute forme de conditionnalité de ces financements à la nature juridique des porteurs de projets ; • Instaurer l'obligation pour les agences de l'eau de motiver leur décision de rejet des demandes d'aides ; • Prévoir la possibilité d'un recours administratif auprès du préfet coordonnateur de bassin en cas de décision défavorable pour permettre un réexamen du dossier.
2	Renforcer la solidarité territoriale en faveur des collectivités situées en zonage FRR	Ministère de la Transition écologique, préfets coordonnateurs de bassin, agences de l'eau	Fin 2026	• Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des dispositifs d'aide financière et technique aux communes situées en zonage France Ruralités Revitalisation (FRR), notamment s'agissant des majorations des taux d'intervention ; • Systématiser les majorations de taux par les agences de l'eau pour tous les projets éligibles situés dans les communes FRR ; • Faciliter la contractualisation entre les agences de l'eau et les maîtres d'ouvrage pour sécuriser l'attribution des aides lorsque le projet éligible est constitué de tranches réparties sur plusieurs exercices budgétaires.
3	Renforcer les attributions du comité de bassin en matière de contrôle de la programmation financière des agences de l'eau	Ministère de la Transition écologique, préfets coordonnateurs de bassin, agences de l'eau	Fin 2026	• Intégrer les projets de renouvellement et d'extension de réseaux dans le champ des dépenses éligibles aux financements des agences de l'eau, en priorité pour les communes rurales ou situées en zone peu dense.